

# **Projet de fermeture du centre de stockage des déchets ultimes STOCAMINE**

*Concertation avant enquête publique*

*Période 15 novembre 2013 – 15 février 2014*

**Rapport de Henri WATISSEE**

**Garant de la concertation**



## **Documents et décisions de référence :**

- Lettre de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Madame Delphine Batho, adressée à la CNDP en date du 21 Mai 2013
- Lettre du Président Directeur Général de la Société Stocamine en date du 24 Juin 2013 demandant à la CNDP la nomination d'un garant en application de l'article L.121-16 du code de l'environnement .
- Décision de la CNDP N° 2013/43/STOC/1 désignant M. Henri WATISSEE comme garant de la concertation**

### **Préambule**

La Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Madame Batho, dans son courrier du 21 Mai 2013 envoyé au Président de la CNDP exprime son souhait qu'une nouvelle concertation sous l'égide d'un garant soit mise en place dans le cadre du projet de fermeture du centre de stockage Stocamine.

Elle écrit : *« Je souhaite qu'une concertation puisse être menée, dans le cadre défini par l'article L.121-16 du code de l'environnement , entre le dépôt du dossier par l'exploitant au Préfet et la tenue de l'enquête publique. Cette concertation doit permettre, sous l'égide d'un garant indépendant, de mettre au débat les différentes options possibles. Elle devra porter sur les avantages et les inconvénients que peuvent présenter les différentes solutions, du point de vue de l'environnement et de la sécurité des travailleurs. L'impact économique des options sera également à aborder dans le débat, de même que la capacité à mettre en œuvre les différentes options selon un calendrier défini ».*

Ces mêmes souhaits devenus des directives sont adressés à Stocamine fin mai 2013 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et par le Ministère du Redressement productif. Elles sont en plus accompagnées de l'annonce de la désignation d'un haut fonctionnaire, représentant de l'Etat pour suivre cette concertation. Monsieur Alain DORISON , ingénieur général des Mines, appartenant au Conseil général de l'environnement et du développement durable sera désigné à cet effet en octobre 2013 .

Sur la base de ces directives, Stocamine, maître d'ouvrage envoie à la CNDP le 24 Juin 2013 une lettre de saisine demandant la nomination d'un garant , accompagnée d'un dossier précisant les modalités de la concertation volontaire qu'il entend mener .

Dans sa décision N°2013/43/STOC/1 du 4 Septembre 2013, la CNDP désigne Monsieur Henri Watissée, *« comme personnalité indépendante qui veillera au bon déroulement de la concertation, à la qualité des informations diffusées, favorisera l'expression du public et en sera le garant »* . par ailleurs : *« le compte rendu de cette concertation sera transmis à la Commission Nationale du débat Public, sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique lors du lancement de celle-ci »*

La mission du « garant » est une déclinaison des missions que les textes confèrent à la CNDP. Ainsi, le garant, pour qui les mots clés neutralité, indépendance, objectivité et impartialité sous-tendent sa mission :

- Veille aux bonnes conditions d'information et de participation du public aux débats organisés. Il s'assure notamment que le public a bien été éclairé sur les enjeux du projet, ses aspects techniques et ses impacts.
- Contribue à la détermination des modalités de mise à disposition de l'information auprès du public et de la participation de ce dernier.
- S'assure du bon déroulement de la concertation, notamment de la faculté réelle donnée au public de pouvoir questionner le maître d'ouvrage et d'obtenir des réponses, de pouvoir formuler des remarques et suggestions et de donner son avis sur les solutions présentées.
- Valide le compte rendu de la concertation que rédige le maître d'ouvrage.

Dans l'esprit de ce qui précède, le présent rapport évoque essentiellement deux aspects de la concertation qui vient de s'achever : l'appréciation de la qualité de celle-ci et l'énumération des points de vue du projet jugés particulièrement critiques par le public.

# Sommaire

<b>1-Un contexte particulier et difficile. ....</b>	<b>5</b>
Bref rappel historique du projet de fermeture du stockage .....	5
Un contexte particulier et difficile.....	6
L'objet de la concertation.....	7
<b>2 –Préparation de la concertation .....</b>	<b>8</b>
Règles fixées .....	8
La définition des modalités générales de la concertation.....	8
Le dossier de concertation .....	9
Rencontres avec les acteurs .....	9
La CLIS du 31 Octobre 2013.....	10
Bilan de la phase de préparation.....	10
<b>3 –Organisation de la concertation.....</b>	<b>10</b>
Les documents de la concertation et la diffusion.....	10
Le site Internet <a href="http://www.concertation-stocamine.fr">www.concertation-stocamine.fr</a> .....	10
Les urnes.....	10
Les réunions publiques.....	10
Les cahiers d'acteurs .....	10
La réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014.....	11
L'enregistrement audio et les compte rendus des réunions publiques .....	11
L'avis du garant sur les modalités, la qualité des documents et la diffusion .....	11
<b>4 –Déroulement de la concertation.....</b>	<b>11</b>
Les réunions publiques.....	11
Les questions/réponses sur Internet.....	12
Les cahiers d'acteurs .....	12
La réunion technique du 14 février .....	12
Une couverture presse satisfaisante .....	13
Une participation moyenne et peu éclectique pour un projet sensible.....	13
Un collectif qui a accepté de participer .....	13
L'avis du garant sur le déroulement de la concertation.....	14
<b>5 –Les principaux points soulevés par le public pendant la période. ....</b>	<b>15</b>
La commission de suivi du déstockage partiel .....	15
Un public très attaché à son territoire .....	15
La préservation de la qualité de la nappe phréatique :une exigence absolue .....	15
Stocamine : un passé plus que contesté et une histoire lourde à porter.....	15
Le comportement à très long terme des barrières de confinement .....	16
Une légitimité du maître d'ouvrage parfois incomprise .....	16
L'application du principe de précaution.....	16
Les engagements de réversibilité non tenus.....	16
La sécurité du personnel affecté aux opérations de déstockage. ....	16
<b>6- le bilan du maître d'ouvrage.....</b>	<b>17</b>
<b>7-Conclusions. ....</b>	<b>17</b>

# 1-Un contexte particulier et difficile.

## **Bref rappel historique du projet de fermeture du stockage**

A la suite de plusieurs exercices déficitaires d'une part et suite à l'incendie qui s'est produit le 10 septembre 2002 dans le bloc 15 d'autre part, *l'officialisation de l'arrêt de l'activité de stockage a été prononcée en septembre 2003.*

Depuis cette date, outre les procès et condamnations à l'encontre de la Société STOCAMINE et de ses dirigeants de l'époque, de nombreuses études et expertises ont été menées afin de proposer une solution de fermeture définitive du site et de pouvoir déposer auprès du préfet du Haut-Rhin le dossier de fermeture.

*En 2008, le Ministre de l'Ecologie lance une mission d'expertise sur deux options de fermeture (confinement au fond ou déstockage), mission confiée à Marc Caffet, Ingénieur Général des Mines et Bruno SAVALLE, Ingénieur en chef des Mines. Leur rapport, rendu en Juin 2010, conclut que la solution de fermeture définitive doit rechercher « une combinaison de réversibilité et de confinement ».*

*En Aout 2010, le Directeur de cabinet du Ministre de l'Ecologie demande à Stocamine de mettre en œuvre une concertation sur les différents scénarios de fermeture et de son côté le Préfet du haut Rhin est missionné pour organiser un comité de pilotage pour suivre cette concertation et les études liées à la fermeture, notamment celles entreprises par l'INERIS.*

En mai 2011, le maire de Kingersheim souhaite organiser un débat public entre StocaMine et le collectif Destocamine. In fine, celui-ci refuse et la réunion publique a lieu avec une bonne qualité d'échanges.

*En juillet 2011, le comité de pilotage remet ses conclusions. 10 des 13 experts du comité de pilotage considèrent que la pose de scellements efficaces pour empêcher, à très long terme, la pollution de la nappe phréatique, après retrait sélectif du mercure et d'autres polluants (à déterminer selon des études complémentaires) et après mise en place d'une surveillance, constitue le meilleur compromis pour la mise en œuvre de la fermeture de Stocamine.*

*Octobre 2011 : Lors de la réunion publique organisée par le préfet à la demande des ministères de tutelle, le débat entre StocaMine et le collectif Destocamine ne peut pas avoir lieu sereinement car les présentations de StocaMine sont fortement contestées par le public, par des élus locaux et par le collectif d'associations Déstockamine. Ils réclament le déstockage total des 44 000 tonnes de déchets. La décision tarde.*

*Le 17 décembre 2012, la Ministre de l'Ecologie et du développement durable, Madame Batho, en accord avec le Ministre du Redressement productif, Monsieur Montebourg, décide de faire appliquer par Stocamine la solution préconisée par la majorité des experts du comité de pilotage, à savoir le déstockage partiel des déchets mercuriels et arséniés et de procéder au confinement du reste par la*

*mise en place de barrières de confinement en bentonite.* Stocamine reçoit instructions dans ce sens. En parallèle, il est demandé à Stocamine de déposer auprès du Préfet du haut-Rhin le dossier de fermeture basé sur cette solution de déstockage partiel. Ceci sera fait le 24 juin 2013.

*1<sup>er</sup> trimestre 2013* : suite à cette décision de déstockage partiel, des réactions se manifestent dans le public et au niveau des élus territoriaux et nationaux. Elles conduisent à des actions de protestations locales, à des interventions auprès des Ministres concernés et à une pétition au niveau des Institutions Européennes, réclamant le déstockage total.

**Le 21 mai 2013**, dans ce contexte d'opposition forte, la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Madame Batho, informe le Président de la CNDP qu'une nouvelle concertation avec le public va être mise en place par Stocamine avec demande d'un garant.

*Effectivement le 24 Juin 2013, suivant à la lettre les instructions de ses Ministères de tutelle, Stocamine saisit la CNDP pour demander la nomination d'un garant chargé d'accompagner la concertation volontaire qu'il met en œuvre.*

### **Un contexte particulier et difficile.**

Depuis 2003, l'absence de décision, les études multiples, les avis divergents d'experts, la position affirmée de confiner l'ensemble des déchets, font partie des multiples raisons qui ont conduit à l'exaspération d'une partie de la population, des acteurs et élus locaux.

Les caractéristiques principales de ce contexte difficile sont les suivantes :

- Un projet qui attend une décision de l'Etat depuis 10 ans, l'incendie du bloc 15 et l'arrêt du stockage datant de 2003. Quelles qu'en soient les raisons, **une telle durée alimente l'incompréhension du public**, légitimement inquiet devant cette masse de déchets potentiellement polluants et conduit à l'exaspération.
- Le public et les acteurs, constatant que la réversibilité du stockage n'est pas garantie, alors que c'était selon eux un engagement ferme de l'Etat, **ont le sentiment d'avoir été trompés.**
- Les experts se sont tous trompés, entend-on partout, qu'il s'agisse de la vitesse de convergence des parois des galeries, des études menées ou des perspectives annoncées .... Cela conduit naturellement à un **climat de défiance et de rejet des experts.**
- Depuis 2009, le maître d'ouvrage Stocamine a affirmé à maintes reprises que le confinement total par des scellements et des barrières étanches constitue la meilleure solution de fermeture, **s'inscrivant ainsi à contre-courant des idées de réversibilité ancrées chez beaucoup.**
- Nombre d'élus locaux, maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés européens ont pris position pour le déstockage total. Dans le même temps, rares ont été les élus qui ont pris position pour les recommandations des experts et laissant faire le maître

d'ouvrage et son actionnaire, l'Etat. **Ainsi, Stocamine s'est retrouvé au niveau local très isolé avec peu d'appuis et de relais.**

- **Les conclusions du comité de pilotage de 2011 n'ont pas été nettes.** Sur les 13 experts de ce comité, 10 ont préconisé une solution de déstockage partiel des déchets potentiellement les plus polluants et un confinement du reste. 2 en revanche se sont prononcés pour le déstockage total, le Président du Comité ayant opté pour une position de neutralité, eu égard à sa mission de président.
- Une première concertation avec le public a eu lieu en 2011. Une réunion organisée par le maire de Kingersheim se passe dans un climat serein mais une seconde réunion publique, organisée par le préfet à Wittelsheim, conduit à des débordements de la part de la majorité des participants, essentiellement composée d'opposants et de manifestants totalement acquis au déstockage total. **Elle a conduit à une situation laissant face à face et en totale opposition les partisans du déstockage et ceux du confinement. Une situation fermée qui n'a conduit à aucune solution de fermeture.**
- La décision de la Ministre de l'Ecologie et du développement durable du 12 Décembre 2012 demandant à Stocamine d'opérer le déstockage partiel **n'a pas débloqué la situation.** Du fait des réactions locales suscitées par cette décision, la Ministre a été conduite à confirmer la décision de déstockage partiel tout en laissant la porte ouverte pour la mise en œuvre éventuelle de solutions de déstockage plus étendues.

**C'est dans ce contexte difficile que la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable a souhaité que le Maître d'ouvrage Stocamine organise une concertation avec le public sous l'égide d'un garant et d'un représentant de l'Etat pour mettre en débat et en toute transparence les solutions de fermeture envisagées.** De par son statut de personne neutre, indépendante, et impartiale, le garant a un rôle de facilitateur chargé de mettre en œuvre autant que faire se peut les conditions d'un dialogue constructif.

## **L'objet de la concertation**

Les directives données à Stocamine par la Ministre de l'Ecologie et du développement durable pour la tenue de cette concertation sont claires:

1. Présenter au public le plus large les différentes solutions de déstockage possibles en prenant soin de tout mettre sur la table
2. Pour chacune des solutions présentées, prendre en compte 3 dimensions :
  - a. les facteurs environnementaux et notamment le risque de pollution de la nappe d'Alsace.
  - b. Les risques miniers et chimiques et leurs conséquences sur la sécurité des intervenants dans le déstockage
  - c. Le coût et les délais des opérations
3. Favoriser l'expression du public et recueillir tous les avis et points de vue sur ces solutions de fermeture.

Le but de la concertation est donc d'informer en toute transparence le public et les acteurs des différentes solutions, de recueillir les avis, suggestions, questions et d'établir un compte-rendu de cette concertation pour que les Ministères de tutelle puissent décider de la meilleure solution de déstockage au vu des 3 enjeux de cette fermeture : environnementaux ( la nappe phréatique essentiellement) , sécuritaires (sécurité des agents chargés du déstockage,) , économiques et de délais.

## 2 –Préparation de la concertation

Dès la nomination du garant (décision N° 2013/43/STOC/1 du 6 septembre 2013), des réunions de travail régulières entre Stocamine et le garant ont été organisées, afin de confirmer le périmètre, le contenu de la concertation envisagée et surtout définir l'ensemble des modalités d'information et de participation du Public pendant cette phase.

### Règles fixées

Préparer une concertation dans un tel climat d'exaspération et de défiance de la part du public et des acteurs nécessite de fixer quelques règles avec le maître d'ouvrage et notamment :

- **Instaurer une transparence totale** : toutes informations fournies sur le projet de fermeture par le maître d'ouvrage doivent être étayées par des études de partenaires ou par des études extérieures, de façon à ce que l'objectivité du maître d'ouvrage et de son dossier ne soit pas contestée.
- **Affirmer la légitimité du maître d'ouvrage dans la concertation** : en précisant que le Maître d'ouvrage applique strictement les directives ministérielles de présentation des 5 solutions , le tout sous le contrôle d'un garant indépendant désigné par la CNDP et d'un représentant de l'Etat
- **Imposer un dossier d'informations compréhensibles** par le public, complet, détaillé, étayé précisant les enjeux, les avantages mais aussi les inconvénients.
- **Viser une diffusion la plus large possible** de façon à atteindre au mieux la population concernée et donc être en capacité de recueillir tous les points de vue.

Ces règles exigeantes mais nécessaires ont été appliquées à la lettre par Stocamine en dépit de la quantité de travail et des vérifications imposées par le garant, notamment pour la rédaction du dossier d'informations et pour la préparation de la réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014 .

### La définition des modalités générales de la concertation

Les dispositions à définir et à mettre en oeuvre pour une diffusion la plus ouverte possible et la plus compréhensible pour tous n'ont pas posé de difficulté particulière

Ainsi, suite à ces différentes réunions, les modalités suivantes ont été retenues :



- 3 réunions publiques organisées dans les communes proches du centre de stockage et représentatives du bassin potassique d'Alsace à mener sur 3 mois, entre le 15 Novembre 2013 et le 15 février 2014.
- Un site Internet dédié à la concertation [www.concertation-stocamine.fr](http://www.concertation-stocamine.fr) avec informations sur les 5 solutions de fermeture du centre de stockage (informations techniques, environnementales, économiques et en termes de délais des travaux), présentations faites lors des réunions publiques et rubriques d'échanges (questions/réponses)
- Un jeu de panneaux d'exposition dans chaque mairie concernée par le projet
- Un dossier d'information complet et exhaustif décrivant les 5 solutions de déstockage, les enjeux, les avantages et les inconvénients
- Un dépliant d'informations diffusé à l'ensemble des habitants du bassin potassique (25 000 exemplaires), comportant une possibilité de réponse par lettre T.
- Une charte graphique spécifique utilisée pour la concertation
- Des affiches et tracts spécifiques à une réunion publique

**Il a été aussi convenu que le site Internet [www. Concertation-stocamine .fr](http://www.Concertation-stocamine.fr) continuerait à rester ouvert et consultable par le public à l'issue de la concertation et au moins jusqu'à l'enquête publique.**

### **Le dossier de concertation**

L'objet de la concertation étant la présentation au public de 5 solutions de fermeture, un dossier complet décrivant le pourquoi des 5 solutions et les enjeux environnementaux, sécuritaires, financiers a été préparé en Octobre 2013 et validé par le garant. Il a été en particulier vérifié que toutes les données fournies étaient étayées par des sources établies ou par des résultats d'études réalisées par des sociétés extérieures à l'entreprise et identifiées.

Ce dossier a été téléchargeable sur le site Internet de la concertation dès le premier jour et a été envoyé à chacune des 12 communes du bassin potassique. 50 exemplaires ont ainsi été rendus disponibles dans chaque mairie; des exemplaires supplémentaires pouvaient être demandés si besoin et le dossier était aussi disponible à chaque réunion publique.

### **Rencontres avec les acteurs**

Il était important que le garant puisse se présenter aux différents acteurs pour faire connaître son rôle de neutralité, son indépendance et sa mission.

Il était aussi important d'essayer de faire comprendre à certains acteurs, opposés à une concertation supplémentaire après 10 ans de tergiversations et après celle de 2011, que les conclusions qui découleraient de ce moment de dialogue devraient permettre aux Ministres en charge de la tutelle Stocamine de prendre à terme la meilleure décision.

C'est ce qu'a fait le garant durant tout le mois d'octobre 2013 en prenant rendez vous avec les principaux acteurs impliqués par le projet. Il a ainsi rencontré un peu plus de 25 acteurs et élus : maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, sénateurs et députés, conseillers européens,

associations, collectifs d'associations ,syndicats. L'accueil, parfois chargé de scepticisme après la concertation peu convaincante de 2011, a toujours été correct .

### **La CLIS du 31 Octobre 2013**

Avant le démarrage de la concertation, une CLIS a été organisée sous la présidence du Préfet du haut Rhin avec pour objectif d'annoncer comment allait se dérouler la concertation et donner l'occasion au garant comme au représentant de l'Etat de se présenter.

### **Bilan de la phase de préparation**

**Pendant toute la phase de préparation, les échanges entre le garant et les organisateurs de la concertation se sont toujours déroulés dans l'échange et l'écoute. La Société Stocamine et son équipe s'est entièrement mobilisée pour préparer, organiser, diffuser les documents et dans le même temps affiner ses interventions. La mission du garant n'en a été que facilitée.**

**Toute cette phase s'est déroulée dans la transparence totale avec le maître d'ouvrage qui n' a jamais hésité à satisfaire les demandes de justifications.**

## **3 –Organisation de la concertation**

### **Les documents de la concertation et la diffusion**

25000 exemplaires du dossier de synthèse (8 pages) comportant chacun un volet « T » de réponse ont été distribués dans les boîtes aux lettres des 12 communes du Bassin Potassique. Bien qu'ayant choisi spécialement une filiale de distribution de la Poste, il semblerait qu'un certain nombre d'exemplaires considérés comme documents publicitaires n'aient pas été distribués, à cause des mentions « stop pub » de certaines personnes. Dans tous les cas de réclamations, il a été répondu que ces documents étaient disponibles et téléchargeables sur Internet ou même à disposition aux entrées des réunions publiques.

### **Le site Internet [www.concertation-stocamine.fr](http://www.concertation-stocamine.fr)**

Ce site a été rendu disponible dès l'ouverture de la concertation. Il comprend plusieurs onglets relatifs à l'actualité de la concertation, l'espace d'expression du public ( cahiers d'acteurs, questions/réponses, avis), la concertation (pourquoi ?) , le projet de fermeture ( les études , le dossier d'informations) .

### **Les urnes**

A l'entrée de chaque réunion publique, une urne a été mise à la disposition du public, afin que ceux qui le souhaitent, puissent consigner leurs remarques ou observations par écrit.

### **Les réunions publiques**

Les 3 réunions publiques, les lieux concernés, les dates et horaires ont été publiés dès le début de la concertation

### **Les cahiers d'acteurs**

Dès le mois d'octobre, lors des rencontres du garant avec les acteurs, a été annoncée la possibilité pour les acteurs impliqués dans le projet, de rédiger un cahier d'acteurs. 24 cahiers d'acteurs ont ainsi été déposés. Il a été remarqué que certains d'entre eux étaient redondants, faisant notamment

une large part au copier-coller à partir d'autres cahiers. Ceci permet certes de confirmer un avis ou une position mais n'enrichit pas vraiment le débat. Pour autant, aucun n'a été refusé par le garant même si certaines attaques personnelles envers les dirigeants de Stocamine ont été relevées. Après 10 ans de tergiversations diverses, comment en effet éviter l'exaspération et les propos excessifs, même si l'on est tenté de penser que l'on est proche de la diffamation.

### **La réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014**

Début janvier 2014, le collectif Déstocamine s'est adressé au garant pour solliciter une réunion avec Stocamine en tête à tête.

Considérant que le collectif avait pu s'exprimer librement durant les réunions publiques au même titre que les autres acteurs et associations, le principe d'égalité de traitement était respecté. Toutefois, monter une réunion publique supplémentaire générale avec le seul Déstocamine aurait mis à mal ce principe. C'est pourquoi, d'un commun accord, on s'est orienté vers une réunion technique restreinte destinée à traiter des questions techniques complémentaires, d'autres acteurs pouvant être amenés à solliciter une réunion du même type avec d'autres questions. Cette réunion technique a eu lieu le 14 février.

### **L'enregistrement audio et les compte rendus des réunions publiques**

L'enregistrement audio des réunions publiques a été effectué à chaque réunion. Synthétisés dans les jours qui ont suivi une réunion, ils ont donné lieu à des compte-rendus détaillés mis à disposition du public directement sur le site Internet [www.concertation-stocamine.fr](http://www.concertation-stocamine.fr)

La mise à disposition sur le site Internet des compte rendus des réunions a nécessité chaque fois environ 2 semaines de délais, ce qui est raisonnable compte tenu du besoin de réécouter en détail les bandes audios de réunions dont la durée a toujours excédé 2 heures..

### **L'avis du garant sur les modalités, la qualité des documents et la diffusion**

**Les réunions de préparation de la concertation entre Stocamine et le garant ont été toujours constructives. Par rapport à la question posée : « Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ? », la réponse du garant est positive.**

## **4 –Déroulement de la concertation**

### **Les réunions publiques**

Les réunions publiques ont été organisées ainsi :

- Un accueil effectué par le maire de la commune.
- Une introduction de quelques minutes faites par le garant sur la présentation des intervenants à la réunion et le rôle du garant dans la concertation
- Une présentation par le Président Directeur général et par le Directeur technique de la Société STOCAMINE des 5 solutions de fermeture avec tableaux comparatifs des enjeux économiques, environnementaux (protection de la nappe) , sécuritaires (risques miniers et chimiques) .

- L'ensemble de ces interventions ont duré en moyenne 50 à 60 minutes ..

La séquence de questions/réponses s'est déroulée ensuite pendant 1h15 / 1h30, le nombre des questions/réponses traitées pendant ce laps de temps étant de 25 à 30 en moyenne. Pour les 3 réunions publiques, 77 questions ont été posées oralement et 28 par écrit (dans les urnes) .

Les réunions publiques ont attiré 230, 150 et 130 personnes, pour les 3 réunions publiques . Globalement, les réunions ont donné lieu à des échanges factuels, mais parfois peu courtois de la part du public, notamment lors de la première réunion publique à Wittelsheim. Lors de la première réunion publique à Wittelsheim le 17 décembre, le collectif Déstockamine a revendiqué une place privilégiée à la tribune. Il lui a été répondu qu'il n'était pas le seul interlocuteur dans ce projet et que sa présence dans la salle au milieu du public et des autres acteurs lui donnerait l'occasion de s'exprimer au même titre que les autres, égalité de traitement oblige. Par ailleurs, lors de cette même réunion, les partisans du déstockage total ont souvent réagi bruyamment à tous les propos et avis qui ne leur convenaient pas. C'est toujours dommage pour ces moments d'échanges et de dialogue. Les articles de presse parus le lendemain n'ont pas manqué de souligner « ce dialogue de sourds ». Diverses réactions ou des prises de conscience plus positives ont dû se faire jour, car les deux autres réunions se sont passées dans des situations d'écoute et de dialogue beaucoup plus sereines.

### **Les questions/réponses sur Internet**

106 contributions ont été déposées sur Internet pendant les 3 mois de la concertation. Beaucoup sont de simples avis, prenant position à plus de 90% pour le déstockage total après avoir évoqué la pollution inévitable de la nappe phréatique. Bien sûr, le principe de réversibilité, le principe de précaution comme la défiance devant les experts ou les tromperies de Stocamine ( l'ancienne direction) sont largement cités. Quelque soient les avis exprimés , la liberté d'expression doit être respectée et elle le fut. Toutefois, Les avis faisant allusion à des attitudes jugées criminelles ou à des attaques personnelles et nominatives ont été rejetés.

### **Les cahiers d'acteurs**

24 cahiers d'acteurs ont été enregistrés et seront joints au bilan du maître d'ouvrage .

- Dix neuf d'entre eux évoquent le déstockage total et certains insistent même sur le déstockage du bloc 15.
- Quatre parmi les 24 cahiers d'acteurs affichent des positions en faveur du scénario 1 ou même pour deux d'entre eux, d'un confinement total sans déstockage partiel. Ils réfutent l'idée de pollution de la nappe à terme. Deux avis se rangent derrière les avis de la majorité des membres du comité de pilotage de 2011, à savoir le déstockage partiel avec barrières de confinement pour le reste.
- Un cahier d'acteurs fait état d'avis partagés au sein d'un comité, certains en faveur du scénario 1, d'autres en faveur du déstockage total.

### **La réunion technique du 14 février**

La réunion technique restreinte du 14 février a regroupé 29 personnes dans les locaux de la Société Stocamine (5 personnes Stocamine et partenaires, 6 personnes Déstockamine, 3 experts, 10 personnes et élus invités, animateur et agence de communication, le garant, le représentant de

l'Etat, le service de l'Etat (DREAL) ). Elle a été l'occasion d'échanges approfondis en présence d'experts . Outre l'examen et les réponses aux questions qui figuraient à l'ordre du jour, cette importante réunion a au moins montré:

- L'instauration d'un dialogue nouveau et possible entre Stocamine et les partisans du déstockage total.
- Les discussions approfondies entre experts relatives aux barrières de confinement par exemple. Leur tenue dans le temps ont enrichi les réflexions des uns et des autres..

### **Une couverture presse satisfaisante**

La presse locale , essentiellement le journal l'Alsace et les DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace) ont régulièrement informé la population locale des évènements tournant autour de cette concertation : annonce du lancement de la concertation, annonce des réunions publiques, interviews réguliers du garant et du représentant de l'Etat, compte rendus à chaud des réunions publiques.. Quelques articles complémentaires, notamment dans l'ALSACE ont aussi paru ainsi que dans des revues spécialisées. De son côté , le collectif Déstocamine a de son côté exprimé régulièrement sa position tant dans la presse que sur les ondes.

On peut raisonnablement dire que la population a été régulièrement tenue au courant du déroulé et des évènements liés à la concertation.

### **Une participation moyenne et peu éclectique pour un projet sensible**

Avec 510 personnes présentes aux 3 réunions publiques, dont certaines sont venues systématiquement aux 3 , on peut penser qu'environ 450 personnes différentes ont assisté aux réunions. Outre les membres actifs du collectif déstocamine qui, chaque fois ont posé de nombreuses questions ou formulé des avis, le public présent a été principalement constitué « d'anciens » très au fait de l'histoire de la mine et des enjeux historiques du projet. Il a été constaté la présence de peu de jeunes parents et de jeunes adultes mais plutôt une population d'anciens mineurs, retraités , grands parents .

De même, il convient de noter que 134 lettres « T » sur un total de 25000 distribuées ont été reçues, soit un peu plus de 0,5%. Pour un sujet aussi sensible qui défraie la chronique depuis plusieurs années, on peut se poser des questions sur cette mobilisation moyenne : désintérêt de ceux qui n'ont pas vécu l'histoire, lassitude, conviction que la partie est jouée font partie des réflexions qui mériteraient d'être approfondies.

### **Un collectif qui a accepté de participer**

Dans le compte rendu de sa réunion du 13 Juin 2013, le collectif Déstocamine précisait « *l'annonce de la mise en place dès l'automne d'une nouvelle concertation a soulevé une bronca dans le public - nous n'avons pas besoin d'une n'ième commission de concertation ,la seule chose à faire, vous le savez maintenant , est de tout déstocker*». Lors de nos entretiens avec le collectif en octobre 2013, ce point a évidemment été abordé et lors de la CLIS , le collectif a fait savoir qu'il participerait. C'est ce qu'il a fait.

## **L'avis du garant sur le déroulement de la concertation**

- Les 3 lieux choisis pour les réunions publiques ont permis au public de participer activement aux débats bien que certains aient fait remarquer qu'Ensisheim, située dans le bassin potassique mais assez loin de Wittelsheim n'était pas le lieu le plus approprié pour une réunion publique. Ce fut pourtant une bonne réunion tant par la participation équivalente aux deux autres réunions que par la richesse des questions et des échanges.
- La présence des élus aux réunions publiques a été peu importante. En dehors du maire de la commune concernée par le débat, de ses adjoints et des élus des communes voisines, les autres institutions territoriales ont été peu représentées lors des réunions, en dépit de la nature sensible de ce projet et de l'importance que lui ont attribuée les élus de la région. Toutefois, lors de la réunion technique du 14 Février, la présence de 9 élus ayant répondu positivement à l'invitation a été fort appréciée des participants.
- Toutes les thématiques ont été non seulement abordées mais ont suscité d'autres questions si les réponses apportées par Stocamine n'étaient pas jugées satisfaisantes ou complètes. Au fur et à mesure des réunions publiques, Stocamine a été amené à approfondir des points importants concernant notamment l'ennoyage des galeries, la composition précise des déchets, la composition des barrières de confinement, le besoin de suivre le déstockage au travers d'une commission de suivi.
- **Le garant considère que le déroulement de la concertation dans son ensemble a été conforme aux exigences du débat public. Certes on peut regretter certains termes utilisés lors des interventions en réunions ou dans les contributions écrites mais il faut comprendre l'exaspération de certains et le besoin bien naturel d'exprimer ce ressenti.**
- **La participation moyenne du public lors des réunions et la faible mobilisation des jeunes familles autour de ce projet dont on ne cesse de lire et entendre qu'il engage l'avenir des futures générations sont sources d'étonnement.**
- **Au total, après 10 ans d'études et de tergiversations, il est certain qu'une telle concertation n'a pas révélé d'éléments ou d'arguments techniques vraiment nouveaux. Toutefois, c'était la première fois que tout était mis sur la table, qu'ils s'agissent des enjeux environnementaux, sécuritaires ou financiers et surtout expliqué en toute transparence par le maître d'ouvrage sous l'égide du garant et du représentant de l'Etat, Monsieur Alain Dorison. Il en est résulté un dialogue plus ouvert et des échanges qui ont largement alimenté les réflexions des uns et des autres et que l'on retrouve dans le bilan dressé par le maître d'ouvrage.**

**Le bilan établi par le maître d'ouvrage est exhaustif et détaillé. Il reflète bien l'ensemble des sujets et préoccupations soulevés par le public lors des débats. Les réponses apportées par Stocamine sont claires et tous les sujets pour lesquels subsistent des besoins d'éclaircissement sont identifiés. les points de divergence sont bien connus et recensés.**

## **5 –Les principaux points soulevés par le public pendant la période.**

### **La commission de suivi du déstockage partiel**

Réclamée en séance et dans les cahiers d'acteurs, appuyée par le représentant de l'Etat, cette commission sera constituée comme une sous commission et décidée lors d'une réunion de la CLIS à organiser dans les meilleurs délais. Ceci a été annoncé par le Maître d'ouvrage lors de la réunion technique du 14 février, signe d'un dialogue nouveau instauré entre Stocamine, les acteurs et les instances locales .

### **Un public très attaché à son territoire**

A de nombreuses reprises, le public présent dans les réunions a fait référence à son territoire et a demandé que Paris n'oublie pas l'histoire. Au nom de l'histoire industrielle, Le bassin potassique a subi régulièrement des pollutions industrielles et minières. A ce titre, il a été dit et rappelé que le territoire ne mérite pas de se voir maltraité et oublié par l'Etat « parisien » comme il l'est depuis 10 ans dans le cadre de ce projet.

### **La préservation de la qualité de la nappe phréatique :une exigence absolue**

C'est de loin la question la plus importante soulevée par le public et les cahiers d'acteurs car selon lui, à terme, la nappe d'Alsace sera polluée.

Cette « intime conviction » est ancrée dans l'esprit du public, appuyée par les affirmations d'anciens mineurs , des « sachants ». Tout y passe : « *même si les barrages sont étanches, de toute façon la mine est en fait un vrai gruyère et l'eau passera* » , « *l'eau passera autour des barrages* » « *on ne vous croit pas* » , « *vos hypothèses ne sont pas bonnes, croyez les anciens mineurs* » etc...

Les experts quels qu'ils soient, leurs solutions, leurs méthodes sont rejetés.

Pourtant, ces mêmes experts ont cherché à démontrer que les hypothèses prises sont plus que prudentes et conduisent à des coefficients de sécurité plus que confortables, en fait 20 fois au moins inférieurs au niveau de potabilité acceptable pour le mercure et encore mieux pour tous les autres composants. Ils démontrent aussi que les barrages de confinement retarderont toute pollution, si pollution il devait y avoir, et que si cette pollution devait survenir, elle serait bien en dessous de la limite de potabilité.

En fait , le message ne passe pas. Indubitablement ,le doute s'est installé dans le public. Un vrai dilemme.

### **Stocamine : un passé plus que contesté et une histoire lourde à porter**

A de très nombreuses reprises , tant dans les questions posées en réunion publique que dans les avis et écrits déposés , le passé lourd de Stocamine a été mis en avant : le démarrage compliqué du stockage en 1997 ,le rappel des engagements de réversibilité pris, l'entreposage de « big-bags » à durée de vie limitée tendant à prouver que la réversibilité était un leurre, l'incendie de 2002 lié à un non respect des procédures ..... tout cela a conduit à un fort ressenti de mensonge et de tromperie.

Face à cela, la transparence totale adoptée dans la concertation, la volonté manifestée par l'équipe Stocamine actuelle d'écouter et recueillir le maximum d'avis afin que les Ministères de tutelle prennent la bonne décision de fermeture ont certes pesé mais n'ont pas rassuré ni éliminé la défiance des participants.

### **Le comportement à très long terme des barrières de confinement**

Tout au long de la concertation, les scientifiques et experts présents ont fait état des qualités incontestables dans le temps des barrages en briques de bentonite. Bien sûr, ils ont démontré aussi que les retours d'expérience actuels sur cette technologie montrent des résultats satisfaisants. En revanche, le comportement de ces barrages à l'échelle de 1000 ans n'a bien entendu pu être prouvé.

Cette incertitude objective sur le comportement à très long terme a laissé le public insatisfait dans son besoin de certitudes et de garanties.

Bien sûr, pour contourner cette incertitude à très long terme, ont été rappelées les procédures de suivi et de surveillance en vigueur dans le pays, permettant de suivre les évolutions du confinement et y parer si besoin.

### **Une légitimité du maître d'ouvrage parfois incomprise**

Face à la défiance de la population vis-à-vis de Stocamine et son passé, le fait que ce même Stocamine organise la concertation a conduit à des questions sur la légitimité de la concertation. Dès le départ, il a fallu mettre en avant les directives des Ministères de tutelle, affirmer la transparence et la qualité des informations diffusées, préciser la mission d'indépendance et de neutralité du garant, apporter la caution du représentant de l'Etat pour que le public comprenne que ce n'était pas un simulacre de débat.

### **L'application du principe de précaution**

Doutant des études d'ennoyage comme de la capacité des barrages étanches à empêcher la pollution de l'eau à très long terme en dépit de toutes les affirmations des experts, le principe de précaution a bien sûr été cité souvent. La loi a été lue et affirmée chaque fois et il a été rappelé que les 5 solutions soumises à concertation respectent ce principe.

### **Les engagements de réversibilité non tenus**

Ont été rappelés souvent les engagements de réversibilité qui avaient été pris par l'Etat et discutés âprement lors du démarrage du projet de stockage en 1997. Les explications fournies par le maître d'ouvrage et par le représentant de l'Etat citant le principe même de réversibilité n'ont pas convaincu le public.

### **La sécurité du personnel affecté aux opérations de déstockage.**

Les conditions de sécurité du personnel affecté aux opérations de déstockage partiel ont été largement évoquées par le maître d'ouvrage dans ses présentations et confirmées par différents experts. Du fait des déchirements inévitables de big\_bags lors du déstockage, les poussières d'amiante, d'arsenic et les vapeurs de mercure ont notamment été cités.



Pour autant, les risques miniers et chimiques encourus par le personnel de chantier ont paru normaux au public comme aux acteurs, considérant qu'après tout, si on avait bien tout descendu, on pouvait bien tout remonter ! De plus, le public considère que les procédures de surveillance et de prévention existent !! .

Le maître d'ouvrage a même été soupçonné de surestimer volontairement les risques.

## **6- le bilan du maître d'ouvrage**

**Le bilan établi par le maître d'ouvrage à l'occasion de cette concertation avant enquête publique est exhaustif et détaillé.**

**Il reflète bien l'ensemble des sujets et préoccupations soulevés par le public lors des débats et au travers de toutes les questions posées sur le site Internet tant pendant la phase des réunions publiques qu'après ces réunions . Le déstockage total, demandé par une grande majorité du public présent lors des réunions et dans les écrits (qu'il s'agisse du scénario 5 ou du déstockage total y compris le bloc 15) est bien retranscrit dans le document du maître d'ouvrage. De même, les contributions et avis en faveur du déstockage partiel ou même du confinement total, bien que minoritaires, ont pu s'exprimer et sont intégrées dans le bilan du maître d'ouvrage.**

**Par ailleurs, le bilan illustre aussi et de façon détaillée l'ensemble des réponses et arguments apportés par le maître d'ouvrage aux différentes questions et avis posés.**

**Il convient enfin de noter que le maître d'ouvrage a intégré dans ses conclusions le besoin de continuer à communiquer avec le public et les acteurs pendant toute la phase de déstockage qui vient de commencer. Pour cela, non seulement la commission de suivi pourra être active mais des dispositifs d'informations réguliers tant via le site Internet que par le biais de supports écrits, type « newsletter » seront mis en place.**

## **7-Conclusions.**

**L'ensemble de ces éléments autorise le garant à considérer que les modalités de la concertation sur le projet de fermeture du centre de stockage Stocamine ont permis l'expression dans des conditions raisonnables des attentes et préoccupations de la population (en tout cas celle qui a bien voulu se prononcer), des collectivités locales et acteurs socio-économiques du territoire.**

**Concernant la mobilisation de la population, le garant considère que les processus de diffusion des 25000 documents de synthèse, avis dans la presse, expositions de panneaux et affiches mis en place par le maître d'ouvrage ont globalement bien fonctionné. Avec 510 personnes aux réunions publiques et 134 cartes « T » renvoyées sur une distribution de 25000, la participation a été moyenne.**